

RÉUNION DU 26 MARS 2015

Le vingt six mars deux mille quinze à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GRANDMOUGIN Martial, Maire-Adjoint.

PRESENTS : M. GRANDMOUGIN Martial – Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine – Mme MECHIN Chantal – M. CHOTARD Gérard – M. DARTENUC Laurent - M. LESAGE Julien - M. BAUMGARTEN Nicolas - M. DUTHEIL Daniel – Mme DEMARTINIS Chantal - M. GAUTERON Richard – Mme FRIBOURG Françoise – M. FLAHAUT Jean-Marie – M. ORIOL Jean-Claude – Mme NICOT Claudine - Mme DUBREUIL Nicole - M. TINGAUD Pascal -

ABSENTS EXCUSÉS : M. DECOURT Dominique a donné pouvoir à M. GRANDMOUGIN Martial – M. CAILLE Roger a donné pouvoir à M. DARTENUC Laurent – Mme ROBERT Elisabeth a donné pouvoir à Mme MECHIN Chantal – Mme JODEAU Danièle a donné pouvoir à M. DUTHEIL Daniel – Mme HASCOËT Solenn a donné pouvoir à M. CHOTARD Gérard - Mme BARATTE Annie-Claude a donné pouvoir à M. LESAGE Julien – Mme FERCHAUD Marie-Christine a donné pouvoir à Mme MARIAUD-VRIGNAUD Francine -

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GAUTERON Richard

CONVOCA TION du 20 mars 2015

Le Conseil Municipal se déroulera à la mairie (Salle du Conseil) :

- LE JEUDI 26 MARS 2015 A 20H30

ORDRE DU JOUR

A - COMMISSION FINANCES - Réfèrent : Monsieur Martial GRANDMOUGIN

- 1 - Compte de gestion – Exercice 2014 – Commune de Meschers ;
- 2 – Compte administratif – Exercice 2014 - Commune de Meschers ;
- 3 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice – Commune de Meschers ;
- 4 - Fiscalité 2015 - Détermination des taux des trois Taxes Communale ;
- 5 - Vote du budget 2015 - Commune de Meschers ;
- 6 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ;
- 7 – Compte de gestion – Exercice 2014 – Port de Meschers ;
- 8 – Compte administratif – Exercice 2014 – Port de Meschers ;
- 9 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice – Port de Meschers ;
- 10 - Vote du budget 2015 - Port de Meschers ;

B - COMMISSION - PERSONNEL - Réfèrent : Monsieur Dominique DECOURT

- 11 - Convention - CNC (centre national du cinéma et de l'image animée) - La passerelle ;
- 12 - Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux Pluviales - UNIMA ;
- 13 - Convention - Centre de gestion - Confection de la paie ;

C - COMMISSION CULTURE - Réfèrent : Madame Francine MARIAUD VRIGNAUD

- 14 - Modification du statut de l'Office du Tourisme ;

15 - Reforme scolaire - Intervenant Tennis – Vacations.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le compte rendu est approuvé à la majorité des membres : 18 voix pour, 3 voix contre (Mme FRIBOURG, M. FLAHAUT, M.ORIOL), 2 abstentions (Mme NICOT, M. DARTENUC) absents lors de la séance précédente.

1 – Compte de gestion – EXERCICE 2014 – COMMUNE DE MESCHERS

LE CADRE DE REFERENCE

LA PRESENTATION DU DOSSIER

LA PROPOSITION

LE PROJET DELIBERATION

1 - COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2014 - COMMUNE DE MESCHERS

Monsieur GRANDMOUGIN Martial, 1^{er} Adjoint présente le Compte de Gestion 2014 du Comptable Municipal, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépense</i>	<i>Recette</i>	<i>Dépense</i>	<i>Recette</i>	<i>Dépense</i>	<i>Recette</i>
	<i>ou</i>	<i>ou</i>	<i>ou</i>	<i>ou</i>	<i>ou</i>	<i>ou</i>
	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>
Résultats reportés		265 280,20€	225 083,75 €		225 083,75 €	265 280,20 €
Opérations de l'exercice	3 348 000,12 €	3 884 041,44€	1 702 984,19 €	1 161 031,61 €	5 050 984,31 €	5 045 073,05 €
TOTAUX	3 348 000,12 €	4 149 321,64€	1 928 067,94 €	1 161 031,61 €	5 276 068,06 €	5 310 353,25 €
Résultats de clôture		801 321,52 €	767 036,33 €			34 285,19 €
Restes à réaliser			96 449,88 €	305 723,61 €	96 449,88 €	305 723,61 €
TOTAUX CUMULES		801 321,52 €	863 486,21 €	305 723,61 €	96 449,88 €	340 008,80 €
RESULTATS DEFINITIFS		801 321,52 €	- 557 762,60 €			243 558,92 €

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à la majorité*

à 19 voix pour, 4 voix contre (Mme FRIBOURG, Mme NICOT, M. FLAHAUT, M. ORIOL)

- d'approuver le Compte de Gestion du Comptable Municipal ;
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif ;
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2 – Compte administratif – EXERCICE 2014 – COMMUNE DE MESCHERS

LE CADRE DE REFERENCE

LA PRESENTATION DU DOSSIER

LA PROPOSITION

LE PROJET DELIBERATION

2 - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2014 - COMMUNE DE MESCHERS

Monsieur GRANDMOUGIN Martial, 1^{er} Adjoint présente le Compte Administratif 2014, document qui retrace, en ce qui concerne la Commune de MESCHERS, l'exécution du Budget Primitif 2014, du Budget Supplémentaire 2014 (et des décisions modificatives qui s'y rattachent), lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		265 280,20€	225 083,75 €		225 083,75 €	265 280,20 €
Opérations de l'exercice	3 348 000,12 €	3 884 041,44€	1 702 984,19 €	1 161 031,61 €	5 050 984,31 €	5 045 073,05 €
TOTAUX	3 348 000,12 €	4 149 321,64€	1 928 067,94 €	1 161 031,61 €	5 276 068,06 €	5 310 353,25 €
Résultats de clôture		801 321,52 €	767 036,33 €			34 285,19 €
Restes à réaliser			96 449,88 €	305 723,61 €	96 449,88 €	305 723,61 €
TOTAUX CUMULES		801 321,52 €	863 486,21 €	305 723,61 €	96 449,88 €	340 008,80 €
RESULTATS DEFINITIFS		801 321,52 €	- 557 762,60 €			243 558,92 €

Le Conseil Municipal, présidé pour
l'occasion par Monsieur ORIOL Jean-Claude
à la majorité
à 18 voix pour, 4 voix contre (Mme FRIBOURG, Mme NICOT, M. FLAHAUT, M. ORIOL)

- d'approuver le Compte Administratif présenté par Monsieur GRANDMOUGIN Martial 1^{er} Adjoint en ce qui concerne la Commune, pour l'exercice 2014 ;
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Municipal ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3 – Affectation du résultat d'exploitation – EXERCICE 2014 – COMMUNE DE MESCHERS

LE CADRE DE REFERENCE

LA PRESENTATION DU DOSSIER

LA PROPOSITION

LE PROJET DELIBERATION

3 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - EXERCICE 2014 - COMMUNE DE MESCHERS

Le Conseil Municipal, considérant le Compte Administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un excédent de fonctionnement de 801 321,52 €
- présente un déficit d'investissement de 767 036,33 €

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à la majorité*

*à 19 voix pour, 4 voix contre (Mme FRIBOURG, Mme NICOT, M. FLAHAUT, M. ORIOL)
d'affecter le résultat comme suit :*

POUR MEMOIRE

Exercice 2013 :

Résultat de clôture fonctionnement 2013 505 217,95 €
Résultat de clôture investissement 2013 - 225 083,75 €

Affectation du résultat 2013 au budget 2014 (1068) 239 937,75 €
Report à nouveau en fonctionnement (002) 265 280,20 €
Report à nouveau en investissement (001) 225 083,75 €

Exercice 2014 :

Résultat de clôture fonctionnement 2014 (excédentaire) 801 321,52 €
Résultat de clôture investissement 2014 (déficiaire, sans RAR) - 767 036,33 €

Résultat de clôture investissement 2014 (déficiaire, RAR compris) - 557 762,60 €

Affectation obligatoire :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 557 762,60 €

- affectation à l'excédent reporté section de fonctionnement (report à nouveau créateur)
(ligne 002)243 558,92 €
- affectation du déficit reporté section d'investissement
reporté (001)767 036,33 €

4 – FISCALITE 2015 - DETERMINATION DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES

LE CADRE DE REFERENCE

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Monsieur Martial GRANDMOUGIN 1er adjoint expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2015.

Le parlement a voté en décembre 2014 une revalorisation de 0,9 % des bases.

Compte tenu de la situation économique actuelle, il vous est proposé de compenser cette augmentation des bases par une légère baisse des taux, de manière à ne pas augmenter la charge de l'impôt communal sur les habitants.

Taxes	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	10.85 %	10.75 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20.61 %	20.43 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	34.57 %	34.26 %

Compte tenu de l'augmentation des bases, le produit attendu est de 2 143 791 €.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

LE PROJET DE DELIBERATION

4 – FISCALITE 2015 - DETERMINATION DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Martial GRANDMOUGIN adjoint aux finances, et en avoir délibéré,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2312-1 et suivants ;

Vu la loi n° 80-10 du janvier 1980 portant augmentation de la fiscalité directe locale, et précisant les taux plafonds communaux des quatre taxes directes locales ;

Vu le Code général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu les lois de finances annuelles ;

Vu l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'impositions des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2015 ;

Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à la majorité
à 19 voix pour, 4 voix contre (Mme FRIBOURG, Mme NICOT, M. FLAHAUT, M. ORIOL)*

– de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2015, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :

Taxes	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	10.85 %	10.75 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20.61 %	20.43 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	34.57 %	34.26 %

- de donner pleins pouvoirs à Monsieur GRANDMOUGIN Martial, 1^{er} Adjoint en tant que personne responsable, pour signer l'état n° 1259 COM décrit ci-dessus ;
- d'indiquer que le produit fiscal attendu pour l'année 2015 est donc de 2 143 791 €.

5 – BUDGET 2015 - COMMUNE DE MESCHERS

LE CADRE DE REFERENCE

LA PRESENTATION DU DOSSIER

LA PROPOSITION

LE PROJET DE DELIBERATION

5 – BUDGET 2015 - COMMUNE DE MESCHERS

Monsieur Martial GRANDMOUGIN, 1^{er} Adjoint chargé des Finances, après avoir présenté le projet de budget pour l'exercice 2015, précise qu'il s'équilibre comme suit :

☞ Section de fonctionnement –	
* Dépenses	3 833 755.92 €
* Recettes	3 833 755.92 €
☞ Section d'investissement –	
* Dépenses	1 452 186.21 €
* Recettes	1 452 186.21 €

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à la majorité*

à 19 voix pour, 4 voix contre (Mme FRIBOURG, Mme NICOT, M. FLAHAUT, M. ORIOL)

- de voter le Budget de la commune, pour l'exercice 2015, tel que présenté par Monsieur Martial GRANDMOUGIN, 1^{er} Adjoint chargé des Finances.

6 - DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS

LE CADRE DE REFERENCE

LA PRESENTATION DU DOSSIER

L'article R 2321-2 du CGCT prévoit qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement sur compte de tiers est compromis malgré les diligences du comptable.

La comptable a demandé à la commune l'inscription d'une provision, le recouvrement d'une partie de taxe de séjour apparaissant à ce jour incertain.

Il ne suffit donc pas d'inscrire la provision au budget, une délibération spécifique est nécessaire.

LA PROPOSITION

LE PROJET DE DELIBERATION

6 - DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R 2321-2 ;
Vu la demande du poste comptable de Cozes ;
Après avoir entendu l'exposé de M. GRANDMOUGIN Martial, 1^{er} Adjoint ;

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à la majorité*

à 19 voix pour, 4 abstentions (Mme FRIBOURG, Mme NICOT, M. FLAHAUT, M. ORIOL)

- De constituer une provision à hauteur de 4 000 € pour créances douteuses ;
- Indique que cette somme sera portée en dépense de fonctionnement du budget 2015 au compte 6817.

7 – Compte de gestion – EXERCICE 2014 – Port de MESCHERS

LE CADRE DE REFERENCE

LA PRESENTATION DU DOSSIER

LA PROPOSITION

LE PROJET DELIBERATION

7 - COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2014 - PORT DE MESCHERS

Monsieur GRANDMOUGIN Martial, 1^{er} Adjoint présente le Compte de Gestion 2014 du Comptable Municipal, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépense</i>	<i>Recette</i>	<i>Dépense</i>	<i>Recette</i>	<i>Dépense</i>	<i>Recette</i>
	<i>ou</i>	<i>ou</i>	<i>ou</i>	<i>ou</i>	<i>ou</i>	<i>ou</i>
	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>
Résultats reportés		95 941,05 €		122 723,96 €		218 665,01 €
Opérations de l'exercice	265 442,93 €	253 414,88 €	89 488,47 €	105 921,57 €	354 931,40 €	359 336,45 €
TOTAUX	265 442,93 €	349 355,93 €	89 488,47 €	228 645,53 €	354 931,40 €	578 001,46 €
Résultats de clôture		83 913,00 €		139 157,06 €		223 070,06 €
Restes à réaliser			33 130,21 €		33 130,21 €	
TOTAUX CUMULES		83 913,00 €	33 130,21 €	139 157,06 €	33 130,21 €	223 070,06 €
RESULTATS DEFINITIFS		83 913,00 €		106 026,85 €		189 939,85 €

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à la majorité*

à 19 voix pour, 3 voix contre (Mme FRIBOURG, Mme NICOT, M. FLAHAUT), 1 abstention (M. ORIOL)

- d'approuver le Compte de Gestion du Comptable Municipal ;
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif ;
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8 – Compte administratif – EXERCICE 2014 – Port de MESCHERS

LE CADRE DE REFERENCE

LA PRESENTATION DU DOSSIER

LA PROPOSITION

LE PROJET DELIBERATION

8 - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2014 - PORT DE MESCHERS

Monsieur GRANDMOUGIN Martial, 1^{er} Adjoint présente le Compte Administratif 2014, document qui retrace, en ce qui concerne le Port de MESCHERS, l'exécution du Budget Primitif 2014, du Budget Supplémentaire 2014 (et des décisions modificatives qui s'y rattachent), lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		95 941,05 €		122 723,96 €		218 665,01 €
Opérations de l'exercice	265 442,93 €	253 414,88 €	89 488,47 €	105 921,57 €	354 931,40 €	359 336,45 €
TOTAUX	265 442,93 €	349 355,93 €	89 488,47 €	228 645,53 €	354 931,40 €	578 001,46 €
Résultats de clôture		83 913,00 €		139 157,06 €		223 070,06 €
Restes à réaliser			33 130,21 €		33 130,21 €	
TOTAUX CUMULES		83 913,00 €	33 130,21 €	139 157,06 €	33 130,21 €	223 070,06 €
RESULTATS DEFINITIFS		83 913,00 €		106 026,85 €		189 939,85 €

*Le Conseil Municipal, présidé pour l'occasion
par Monsieur ORIOL Jean-Claude
à la majorité*

à 18 voix pour, 4 voix contre (Mme FRIBOURG, Mme NICOT, M. FLAHAUT, M. ORIOL)

- d'approuver le Compte Administratif présenté par Monsieur GRANDMOUGIN Martial, 1^{er} Adjoint en ce qui concerne la Commune, pour l'exercice 2014 ;
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Municipal ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9 – Affectation du résultat d'exploitation – EXERCICE 2014 – Port de MESCHERS

LE CADRE DE REFERENCE

LA PRESENTATION DU DOSSIER

LA PROPOSITION

LE PROJET DELIBERATION

9 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - EXERCICE 2014 - PORT DE MESCHERS

Le Conseil Municipal, considérant le Compte Administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un excédent de fonctionnement de **83 913,00 €**
- présente un excédent d'investissement de **139 157,06 €**

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à la majorité*

à 19 voix pour, 4 voix contre (Mme FRIBOURG, Mme NICOT, M. FLAHAUT, M. ORIOL)

d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE

Exercice 2013 :

Résultat de clôture fonctionnement 2013 95 941,05 €
Résultat de clôture investissement 2013 122 723,96 €

Affectation du résultat 2013 au budget 2014 (1068) 0 €
Report à nouveau en fonctionnement (002) 95 941,05 €
Report à nouveau en investissement (001) 122 723,96 €

Exercice 2014 :

Résultat de clôture fonctionnement 2014 (excédentaire)..... 83 913,00 €
Résultat de clôture investissement 2014 (excédentaire, sans RAR) 139 157,06 €

Résultat de clôture investissement 2014 (excédentaire, avec RAR) 106 026,85 €

Affectation obligatoire :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 0 €
- affectation à l'excédent reporté section de fonctionnement (report à nouveau créateur) (ligne 002) 83 913,00 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) section d'investissement reporté (001) 139 157,06 €

10 – BUDGET 2015 - PORT DE MESCHERS

LE CADRE DE REFERENCE

LA PRESENTATION DU DOSSIER

LA PROPOSITION

LE PROJET DE DELIBERATION

10 – BUDGET 2015 - PORT DE MESCHERS

Monsieur Martial GRANDMOUGIN, 1^{er} Adjoint chargé des Finances, propose au Conseil Municipal de voter le budget du Port en section d'exploitation, comme d'investissement par chapitre.

Le Budget s'équilibre comme suit :

☞ Section d'exploitation –	
* Dépenses	348 055.00 €
* Recettes	348 055.00 €
☞ Section d'investissement –	
* Dépenses	299 371.98 €
* Recettes	299 371.98 €

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à la majorité*

à 19 voix pour, 4 voix contre (Mme FRIBOURG, Mme NICOT, M. FLAHAUT, M. ORIOL)

➤ de voter le Budget du Port de MESCHERS en ce qui concerne l'exercice 2015.

DEPART DE M. ORIOL Jean-Claude à 22H30

11 – CONVENTION - CNC (centre national du cinéma et de l'image animée) - LA PASSERELLE

LE CADRE DE REFERENCE

LA PRESENTATION DU DOSSIER

A) Quelques rappels

La numérisation de l'appareil de projection de films à la salle de cinéma est devenue inévitable, de plus en plus d'œuvres étant proposées uniquement en format numérique. Cette action a été réalisée en 2013 par les entreprises suivantes :

- Médiatechniques pour 98 030,14 € TTC, payés les 30/07/2013 et le 05/11/2013, pour la fourniture et l'installation de l'appareil numérique ;
- Mourier pour 4 539,76 € TTC, payés le 11/07/2013 pour l'adaptation de l'installation électrique;
- Albert climatisation pour 3 579,63 € TTC payés le 11/06/2013 pour la climatisation du local de projection.

Cette opération a été inaugurée le 27 septembre 2013.

Le plan de financement prévisionnel était le suivant :

- Subvention du Conseil Régional pour 16 000 € : perçue le 03/11/2014.
- Subvention du Conseil Général pour 8 303 € : perçue le 03/06/2014.
- FCTVA pour 16 376,74 €, demandé au titre de 2015. L'éligibilité de cette action reste néanmoins problématique.
- Subvention du CNC pour 40 451 €. Ce dossier fait l'objet du présent point.

B) Le dossier du CNC

Par lettre du 03 mai 2013, reçue le 11 mai le centre national du Cinéma et de l'Image Animée notifiait à la commune l'octroi d'une subvention de 40 451 €, accompagnée d'une avance remboursable de 23 121 €. Cette lettre était accompagnée d'un projet de convention, qui n'a pas été à l'époque retourné au CNC.

Après échanges téléphoniques, et envoi d'un courrier le 19 février dernier, le CNC a renvoyé un nouveau projet de convention, identique au précédent, sauf l'identité du signataire, les élections étant intervenues dans l'intervalle.

Il est bien précisé que cette offre, jointe au présent point, n'est pas susceptible d'être modifiée par le bénéficiaire.

LA PROPOSITION

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention, étant entendu que la Commune devra respecter l'ensemble des prescriptions mentionnées à la convention.

LE PROJET DE DELIBERATION

11 – CONVENTION - CNC (centre national du cinéma et de l'image animée) - LA PASSERELLE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le projet de convention proposé par le Centre National de la Cinématographie ;
Après avoir entendu l'exposé de M. GRANDMOUGIN Martial, 1^{er} Adjoint ;

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- D'approuver les termes de la convention ;
- D'autoriser Monsieur le maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes les pièces relatives à la perception de la contribution financière du Centre National de la Cinématographie ;
- Précise que la subvention est inscrite au budget 2015 à l'opération d'équipement 280, article 1328 au titre des restes à réaliser ;
- Précise que l'avance remboursable sera inscrite au budget 2015 à l'opération 280, article 16871 propositions nouvelles.

12 – SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DES EAUX PLUVIALES - UNIMA

LE CADRE DE REFERENCE

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Le schéma directeur d'aménagement des eaux pluviales a été étudié en 2011 par l'UNIMA et approuvé lors du Conseil Municipal du 5 juillet 2013.

Ce document présente deux inconvénients :

- Il prend comme hypothèse que le traitement de la qualité des eaux pluviales s'impose à la commune dans tous les cas. Or, ce traitement n'est requis que si les services de contrôle peuvent établir le lien de cause à effet entre le rejet d'eau pluviale et la dégradation du milieu récepteur. Il n'y a dans ce domaine pas d'obligation absolue et inconditionnelle, comme c'est le cas pour le traitement des eaux usées. Compte tenu de la violence des courants de marée dans l'estuaire, et des taux de dilution, il est pour le moins douteux qu'une telle preuve puisse être établie, du moins en ce qui concerne les sous bassins qui rejettent directement dans l'estuaire. L'économie sur les ouvrages inutiles se monte à plusieurs centaines de milliers d'euros. Il convient de rappeler que la gestion des eaux pluviales urbaines demeure une compétence de la commune.
- Et surtout, les modélisations effectuées il y a quelques années sont basées sur l'hypothèse que toutes les eaux de toiture et de cour, pour tous les bâtiments présents dans la commune sont gérées à la parcelle en toute circonstance. Une telle hypothèse, qui représente une réalité hautement souhaitable au demeurant, est loin de refléter la situation exacte sur le terrain. Il est signalé que la politique de non étalement urbain, et densification des zones urbaines existantes menées par l'Etat depuis des années a pour conséquence inéluctable et logique une aggravation rampante du risque de submersion par des eaux pluviales. Par ailleurs, les hypothèses de pluie prises en compte paraissent modestes.
- Enfin, il ne suffit pas de conclure à une probabilité de défaillance des ouvrages existants. Il conviendrait que le conseil municipal soit éclairé sur les conséquences d'une pluie très exceptionnelle, non pas pour mettre en œuvre les dispositifs techniques suffisants pour évacuer le débit de pointe, mais pour prendre le cas échéant les mesures de sauvegarde appropriées en des circonstances très exceptionnelles.

LA PROPOSITION

L'UNIMA, qui a déjà réalisé la modélisation hydraulique pour le premier schéma directeur d'aménagement des eaux pluviales soumet un complément d'étude qu'il vous est proposé d'engager pour un montant de 6 360 €.

LE PROJET DE DELIBERATION

12 – SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DES EAUX PLUVIALES - UNIMA

Vu le code des marchés publics ;
Vu la proposition de l'UNIMA en date du 20 janvier 2015 ;
Entendu l'exposé de M. GRANDMOUGIN Martial, 1^{er} Adjoint ;

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à la majorité*

à 19 voix pour, 3 voix contre (Mme FRIBOURG, Mme NICOT, M. FLAHAUT)

- De confier à l'UNIMA un complément de modélisation pour adaptation du schéma directeur d'aménagement des eaux pluviales, selon la proposition présentée par cet organisme ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1er Adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette étude ;
- Précise que la dépense sera imputée sur l'opération 282, article 2031 du budget 2015 ;

13 -. ADHESION AU SERVICE CONFECTION DE LA PAIE DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE MARITIME

LE CADRE DE REFERENCE

LA PRESENTATION DU DOSSIER

L'établissement de la paie, les diverses formalités et déclarations qui s'y rattachent constituent un ensemble d'opérations de plus en plus complexes.

A ce jour, cette activité est assurée par un agent particulièrement compétent à cet exercice.

Le départ prochain de cet agent pour une commune voisine à l'occasion d'une promotion, me conduit à vous proposer de confier l'établissement de la paie au centre de gestion, qui dispose d'un service spécialisé.

LA PROPOSITION

Monsieur GRANDMOUGIN Martial, 1^{er} Adjoint propose d'adhérer au service confection de la paie du centre de gestion de la Charente-Maritime.

LE PROJET DE DELIBERATION

13 - ADHESION AU SERVICE CONFECTION DE LA PAIE DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE MARITIME

Monsieur GRANDMOUGIN Martial, 1^{er} Adjoint fait part à l'assemblée, du fonctionnement du service "confection de la paie" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime dont l'objet est d'assurer le traitement informatisé des salaires.

Il expose à l'assemblée les opérations réalisées par ce service à savoir :

- confectionner la paie :
 - du personnel permanent,
 - du personnel remplaçant,
 - des élus,
 - des agents employés sous contrat d'insertion (CA, CAE...)
 - des apprentis,
 - des indemnités de surveillance des instituteurs,
 - des indemnités de conseil des receveurs,
 - des revenus de remplacement (CFA, CPA, ARE).

- assurer l'édition :
 - des bulletins de salaire,
 - des états liquidatifs récapitulatifs par catégorie de personnel,
 - des états des charges diverses (ASSEDIC, Mutuelles, Préfon, etc.),
 - des états récapitulatifs des charges de Sécurité Sociale, retraite (CNRACL, RAFP, et IRCANTEC),
 - du mandatement,
 - des virements magnétiques (protocole HOPAYRA),
 - des états récapitulatifs de fin d'année.

- assurer le transfert des données sociales (DADS-U).

Monsieur GRANDMOUGIN Martial, 1^{er} Adjoint précise que cette prestation est actuellement assurée moyennant une participation de 4,50 € par mois et par bulletin.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, vu l'exposé de Monsieur GRANDMOUGIN Martial, 1^{er} Adjoint :

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à la majorité*

à 19 voix pour, 3 voix contre (Mme FRIBOURG, Mme NICOT, M. FLAHAUT)

- *d'adhérer au service de confection de la paie du Centre de Gestion à compter du 1er mai 2015,*
- *d'autoriser Monsieur Dominique DECOURT, Maire, à signer la présente convention,*
et
- *de lui donner tous pouvoirs pour le traitement de cette affaire.*

LE CADRE DE REFERENCE

LA PRESENTATION DU DOSSIER

La commune de Meschers s'était dotée, avant même son classement en Commune Touristique, d'un Syndicat d'Initiative.

La loi 2004-809 du 13 août 2004 permet à toute commune de créer par simple délibération un Office de Tourisme.

Par délibération du 3 mars 2005, le Conseil Municipal décidait de créer un Office de Tourisme sous forme d'un établissement public industriel et commercial, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Cette formule aurait dû permettre à l'Office de Tourisme de trouver des ressources propres, liées à son activité.

Dans la réalité, la quasi-totalité des recettes vient du reversement du produit de la taxe de séjour, et d'une subvention d'équilibre votée chaque année par le Conseil Municipal.

Dans ces conditions, les activités de commercialisation de divers produits et prestations ayant quasiment disparues, il vous est proposé :

- De dissoudre l'EPIC avec effet du 1^{er} juin 2015 ;
- De créer un Office Municipal de Tourisme doté de la seule autonomie financière à compter de la même date, sous forme de service public administratif ;
- De confier au nouvel organisme les missions suivantes :
 - Accueil et information des touristes,
 - Promotion touristique de la commune en cohérence avec le comité départemental de tourisme et le comité régional de tourisme,
 - Elaboration et mise en œuvre de la politique locale de tourisme, notamment dans les domaines de l'animation de loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles,
 - Participation à l'élaboration du rôle de perception de la taxe de séjour, notamment pour la taxe due par les particuliers loueurs en meublé.

LA PROPOSITION

Les deux personnes en poste au 1^{er} juin 2015 se verront proposer des contrats de travail administratifs en CDI, avec maintien ou prise en comptes des dispositions substantielles de la convention collective qui les régit actuellement.

Bien entendu, d'ici le premier juin 2015, le comité directeur de l'Office de Tourisme devra clore les comptes, et le conseil municipal devra élaborer et voter un budget annexe soumis à l'instruction comptable M14. Les actifs de l'Office du Tourisme actuel seront transférés dans les comptes de la nouvelle structure.

LE PROJET DE DELIBERATION

14 – MODIFICATION DU STATUT DE L'OFFICE DU TOURISME

Après avoir entendu l'exposé de Madame Francine MARIAUD VRIGNAUD adjointe au Maire.

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- Décide la dissolution de l'Office de Tourisme sous forme d'EPIC à compter du 1^{er} juin 2015 ;
- Décide la création d'un Office Municipal de Tourisme sous forme de service public administratif doté de la seule autonomie financière, à compter du 1^{er} juin 2015 ;
- Décide que le transfert des personnels et des actifs de l'EPIC à la nouvelle structure sera effectif le 1^{er} juin 2015 ;
- Décide des missions confiées à l'Office Municipal de Tourisme :
 - Accueil et information des touristes,
 - Promotion touristique de la commune en cohérence avec le comité départemental de tourisme et le comité régional de tourisme,
 - Elaboration et mise en œuvre de la politique locale de tourisme, notamment dans les domaines de l'animation de loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles,
 - Participation à l'élaboration du rôle de perception de la taxe de séjour, notamment pour la taxe due par les particuliers loueurs en meublé.
- Décide que les personnels transférés à la nouvelle structure seront transférés à la Commune sous contrats à durée indéterminée de droit public ;
- Décide de la création des postes budgétaires correspondants ;
- Décide de la création d'un budget annexe.

15 – REFORME SCOLAIRE - INTERVENANT TENNIS - VACATIONS

LE CADRE DE REFERENCE

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Vu la délibération du Conseil Municipal du 03 septembre 2014 portant création d'un emploi vacataire. Considérant qu'il convient d'ajouter une période d'interventions du tennis afin de garantir le planning des ateliers péri éducatifs.

LA PROPOSITION

Monsieur Julien LESAGE propose d'ajouter une période de vacation pour l'intervenant tennis dans le cadre des ateliers péri éducatifs.

LE PROJET DE DELIBERATION

15 – REFORME SCOLAIRE - INTERVENANT TENNIS - VACATIONS

Dans le cadre de la réforme scolaire, Monsieur Julien LESAGE propose au Conseil Municipal de rémunérer l'intervenant Tennis sous forme de vacations.

Cet intervenant assurera une initiation au tennis le mardi, du 9 mars au 24 avril 2015.

Il propose de fixer le taux de vacation comme suit :

- Une vacation d'une durée de 2 heures d'un montant de 48 € bruts (hors charges patronales)

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *Accepte les conditions de rémunérations telles que présentées ci-dessus ;*
- *Précise qu'une lettre de mission et qu'un arrêté portant recrutement seront établis ;*
- *Charge Monsieur le Maire des formalités à accomplir ;*
- *Cette demande sera imputée au chapitre 012 du budget.*

Délibérations du Conseil Municipal du 26 mars 2015 -

- 1 - Compte de gestion – Exercice 2014 – Commune de Meschers ;
- 2 – Compte administratif – Exercice 2014 - Commune de Meschers ;
- 3 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice – Commune de Meschers ;
- 4 - Fiscalité 2015 - Détermination des taux des trois Taxes Communale ;
- 5 - Vote du budget 2015 - Commune de Meschers ;
- 6 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ;
- 7 – Compte de gestion – Exercice 2014 – Port de Meschers ;
- 8 – Compte administratif – Exercice 2014 – Port de Meschers ;
- 9 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice – Port de Meschers ;
- 10 - Vote du budget 2015 - Port de Meschers ;
- 11 - Convention - CNC (centre national du cinéma et de l'image animée) - La passerelle ;
- 12 - Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux Pluviales - UNIMA ;
- 13 - Convention - Centre de gestion - Confection de la paie ;
- 14 - Modification du statut de l'Office du Tourisme ;
- 15 - Reforme scolaire - Intervenant Tennis – Vacations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Les Conseillers,

M. GRANDMOUGIN Martial

Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine

Mme MECHIN Chantal

M. CHOTARD Gérard

M. DARTENUC Laurent

M. LESAGE Julien

M. BAUMGARTEN Nicolas

M. DUTHEIL Daniel

Mme DEMARTINIS Chantal

M. GAUTERON Richard

Mme FRIBOURG Françoise

M. FLAHAUT Jean-Marie

M. ORIOL Jean-Claude
Départ à 22H30

Mme DUBREUIL Nicole

Mme NICOT Claudine

M. TINGAUD Pascal